



**MAIRIE / TI-KËR ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC**

**- RUE DE LA PLAGE-**

ARRETE N° 2023-54

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la demande de Monsieur Stéphane Cossec,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Entre le Mercredi 19 Avril et le Mardi 9 Mai, l'espace public situé à hauteur du n°31 rue de la Plage sera occupé durant la réalisation des travaux de terrassement. Seuls les engins nécessaires à l'avancement du chantier pourront stationner.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise.

**Article 3 :**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation :**

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
Stéphane Cossec-Architecte

Fait à Combrit, le 18 Avril 2023

Christian LOUSSOUARN  
Maire de Combrit

